



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée qui a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 18 mai 2018
- publication dans le Surpierre Info n° 4 distribué en tout ménage
- affichage aux piliers publics officiels

Le Président rappelle que l'assemblée est enregistrée et que chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant. L'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif.

- personne ne s'annonce.

Christophe Dupré et Jean-Daniel Lambert sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Nombre de personnes présentes dans la salle :

- 52 personnes ont le droit de vote communal
- 2 personnes n'ont pas le droit de vote communal

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président donne lecture du tractanda proposé suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 11 décembre 2017
2. Comptes de l'exercice 2017
  - 2.1 comptes de fonctionnement
  - 2.2 comptes des investissements
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2017
3. Investissements complémentaires 2018
  - 3.1 Création d'une passerelle piétonne sur la Broye, le long du pont CFF
    - ▶ Participation communale de CHF 25'000.-

- 3.2 Surveillance des sites pollués « les Ouches » et « le Maupas » à Villeneuve
    - ▶ Travaux estimés à CHF 36'000.-
  - 3.3 Rétablissement et rénovation de deux sentiers entre Surpierre et Villeneuve (Chemin de Crête et Sentier des Roches)
    - ▶ Travaux estimés à CHF 20'000
  - 3.4 Rapport de la commission financière
  - 3.5 Approbation des investissements complémentaire 2018
4. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.
5. Approbation des modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye.
6. Informations et divers.

Le *Président* demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda.

- aucune question / remarque, l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour proposé.

#### **POINT 1 DU TRACTANDA**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DE SURPIERRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal susmentionné a été publié dans le dernier Surpierre Info et était à disposition au bureau communal aux heures d'ouverture habituelles. Il en est débattu ce soir.

Le *Président* demande s'il y a des remarques à son sujet.

- aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le *Président* soumet au vote le point 1 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 51 (objection : 0 / abstention : 1)

✓ le procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 11.12.2017 est approuvé.

Il est à noter qu'un citoyen a rejoint l'assemblée durant cette discussion, ce qui porte à 53 le nombre de personnes qui ont le droit de vote communal.

## **POINT 2 DU TRACTANDA**

### **COMPTES DE L'EXERCICE 2017**

#### **Points 2.1 - comptes de fonctionnement et 2.2 - comptes des investissements**

Le Président donne la parole à Francine Nicolet, Caissière communale, pour la lecture des comptes de fonctionnement 2017.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- aucune question de la part de l'assemblée.

La Caissière poursuit avec la lecture des comptes des investissements 2017.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- ? Jean-Pierre Gorret : d'où proviennent les recettes dans la rubrique n°7 « protection et aménagement de l'environnement » ?
- ! Robert Sonnard, Conseiller en charge des finances et Vice-Syndic : ces recettes proviennent des échanges de zones, dans le cadre des affaires dont JP Gorret était l'investigateur. Tous les dossiers ne sont pas bouclés à ce jour.

#### **Point 2.3 - rapport de la commission financière**

Le Président donne la parole à Gérald Kolly, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et des investissements 2017.

« Conformément au mandat qui nous a été confié, la commission financière a procédé à la vérification des comptes de la commune le 16 mai 2018 en présence de Monsieur le Syndic Jean-Michel Wyssa, Monsieur le Vice-Syndic Robert Sonnard et de la boursière communale, Mme Francine Nicolet.

Il est tout d'abord important de relever la complexité de fusionner les comptes de deux communes. Un travail titanesque a été réalisé par Mme Nicolet et Messieurs Wyssa et Sonnard. Le bouclage de l'exercice 2017 donne maintenant une vue plus claire de la situation financière de la nouvelle commune.

L'analyse de comptes a relevé des charges administratives plus importantes que budgétisées. Ces écarts sont justifiés par de nombreuses heures de travail passées pour la fusion de la commune. Ces coûts devraient toutefois connaître une baisse ces prochaines années. D'autres dépassements de budget ont été justifiés par des reports des exercices précédents.

M. Uldry de Fidexpert a aussi constaté des amortissements insuffisants sur certains comptes. Les corrections de ces amortissements ont aussi généré des charges non budgétisées.

Conformément aux directives cantonales, les comptes de la déchetterie et de l'eau doivent être équilibrés. Nous confirmons que ces deux comptes sont bel et bien équilibrés. Les charges liées, part importante du budget communal, sont stables et conformes au budget.

Des entrées fiscales supérieures aux prévisions ainsi que des revenus non récurrents ont permis de boucler les comptes avec un excédent de CHF 2'914.90. De plus, un amortissement supplémentaire de CHF 211'690.00 a pu être réalisé.

Au niveau des investissements, les dépenses constatées respectent les crédits accordés par les assemblées communales précédentes.

Le 10 avril 2018, M. Uldry de Fidexpert SA et son collaborateur M Guillet ont révisé les comptes de l'exercice 2017. Ils ont révisé les postes des comptes et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Les vérifications obligatoires prescrites par le service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi.

La commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune de Surpierre tels que présentés. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- aucune question de la part de l'assemblée.

#### **Point 2.4 - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2017**

Le Président soumet au vote le point 2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent les comptes susmentionnés de se manifester par main levée (*N.D.L.R. les 7 membres de l'exécutif ne peuvent prendre part à ce vote*).

Résultat du vote :

- approbations : 43 (objection : 0 / abstentions : 3)

✓ les comptes de fonctionnement et des investissements 2017 sont approuvés.

#### **POINT 3 DU TRACTANDA**

##### **INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2018**

#### **Point 3.1 - création d'une passerelle piétonne sur la Broye, le long du pont CFF**

Le Président donne la parole à Julien Tüscher, Conseiller communal en charge de l'affaire susmentionnée, qui argumente la demande de crédit.

Les principaux arguments :

- Valorisation du sentier thématique « Boris le Castor ».
- Sécurité pour la circulation des piétons et des cyclistes sur les berges de la Broye.

Côté finances :

- Financement : par emprunt de CHF 25'000.- si nécessaire
- Amortissement : à raison de 4% par année, dès 2018.
- Intérêt : environ 2% (selon offre du marché) par an.
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'500.00 pendant 25 ans.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

? JP Gorret : qui est le maître de l'offre ?

! Le Président : la commune de Lucens.

? Werner Wildi : est-ce qu'il est prévu que les chaises roulantes puissent passer ?

! Julien Tüscher : il promet de remonter cette question et les renseignements transmis par W. Wildi au maître d'œuvre avant la réalisation de ce projet.

? Benoît Thierrin : quel matériau sera utilisé pour cette réalisation ?

! Le Président : elle sera en bois.

? Anne Thierrin : est-ce que d'autres communes participent à ce projet ?

! Le Président : Henniez et Valbroye participent également financièrement.

Le Président donne la parole à Gérald Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière concernant cet investissement.

« Cette passerelle assurera la sécurité des amoureux du calme et de la beauté des berges de la Broye. Le montant de CHF 25'000 est très raisonnable et il pourra aisément être supporté par notre commune.

Financement par la caisse communale ou par emprunt, si nécessaire.

Charge annuelle estimée à 1'500.- sur 25 ans.

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget 2018 d'investissements. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 3.1 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ladite demande de crédit de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 52 (objection : 0 / abstention : 1)

✓ la demande de crédit pour la création d'une passerelle piétonne sur la Broye, le long du pont CFF, est approuvée.

### **Point 3.2 - surveillance des sites pollués « les Ouches » et « le Maupas » à Villeneuve**

Le Président redonne la parole à Julien Tüscher, également en charge de l'affaire susmentionnée, qui argumente la demande de crédit.

Les principaux arguments :

- Les résultats des investigations techniques montrent des dépassements du 10% des seuils OSites.
- Le Service de l'environnement de l'Etat de Fribourg (SEn) demande que la surveillance débute dès 2018 pendant 3 ans.

Côté finances :

- Financement : par emprunt de CHF 36'000.- si nécessaire
- Subventions : 30% par le canton de Fribourg /40% par la Confédération
- Amortissement : à raison de 15% par année, dès 2018.
- Intérêt : environ 2% (selon offre du marché) par an.
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'900.00 pendant 7 ans.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

? Pierre-André Cuanoud : avez-vous pensé qu'il pourrait y avoir peut-être un certain conflit entre cette décharge et le réaménagement du bord de la Broye ?

! Julien Tüscher : nous sommes suffisamment éloignés des berges de la Broye, ce n'est pas un problème.

Le Président donne la parole à Gérald Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière concernant cet investissement.

« Cet investissement est nécessaire pour répondre aux exigences du Service de l'environnement de l'Etat de Fribourg.

Financement par la caisse communale ou par emprunt, si nécessaire.

Charge annuelle estimée à 1'900.- sur 7 ans.

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget 2018 d'investissements. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 3.2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ladite demande de crédit de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 53 (objection : 0 / abstention : 0)

✓ la demande de crédit pour la surveillance des deux sites pollués à Villeneuve est approuvée à l'unanimité.

### **Point 3.3 - rétablissement et rénovation de deux sentiers entre Surpierre et Villeneuve (Chemin de Crète et Sentier des Roches)**

Le Président donne la parole à Raphaël Thierrin, Conseiller communal en charge de l'affaire susmentionnée, qui argumente la demande de crédit.

Les principaux arguments :

- Le Chemin de Crète est devenu infranchissable même à pied, raviné par les grosses pluies et envahi de bois morts.

- Le Sentier des Roches est actuellement envahi par la végétation sur une centaine de mètres et certains secteurs de molasse demandent un peu d'entretien.
- Ces deux sentiers, qui constituent des itinéraires piétons rapides et pittoresques entre nos villages, et un patrimoine historique à conserver.
- Pour effectuer ces travaux, le Conseil communal a sollicité la Protection civile du Canton.

#### Côté finances :

- Financement : par emprunt de CHF 20'000.- si nécessaire
- Amortissement : à raison de 4% par année, dès 2018.
- Intérêt : environ 2% (selon offre du marché) par an.
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'200.00 pendant 25 ans.

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- ? Bruno Ballif : il serait peut-être bien de faire appel à la Loterie Romande qui subventionne ce genre de travaux dans le cadre de la conservation du patrimoine.
- ! Le Président : c'est une bonne remarque, nous ferons les démarches nécessaires. Merci.
- ? Jean-Pierre Gorret : nous met en garde concernant l'accès aux chemins par les vélos, motos et autres car leurs passages abîment les chemins.
- ! Raphaël Thierrin : le « problème » n'est actuellement pas aigu mais nous prenons bonne note.

Le Président donne la parole à Gérald Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière concernant cet investissement.

« La rénovation de ces sentiers par la Protection civile permettra, à des coûts très bas, de faire revivre des sentiers historiques de notre localité.

Financement par la caisse communale ou par emprunt, si nécessaire

Charge annuelle estimée à 1'200.- sur 25 ans.

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget 2018 d'investissements. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport. Il remercie la commission financière et son rapporteur pour le travail accompli.

- aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 3.3 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ladite demande de crédit de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 53 (objection : 0 / abstention : 0)

✓ la demande de crédit pour le rétablissement et la rénovation des deux sentiers est approuvée à l'unanimité.

#### POINT 4 DU TRACTANDA

#### APPROBATION DU REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENTS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS

Le président donne la parole à Raphaël Thierrin.

Quelques informations en bref :

- Ce règlement fixe les tarifs pour les permis de construire notamment.
- Les villages de Surpierre et de Villeneuve ne disposaient pas ce règlement avant.
- L'approbation dudit règlement ne change en principe rien pour les citoyens.
- Certains émoluments méritent d'être facturés. Un règlement devait alors être établi pour justifier les montants revendiqués.

? Christophe Dupré : ce règlement s'inspire-t-il de règlements en vigueur dans d'autres communes ?

! Raphaël Thierrin : oui, il s'agit du règlement type proposé par les services de l'Etat. La tarification est quant à elle dans la moyenne.

? Jean-Daniel Lambert : souhaite un éclaircissement au sujet des demandes préalables. Au niveau cantonal, rien n'est facturé lorsqu'un dossier de demande préalable est déposé. Cela veut dire maintenant que, lorsqu'un citoyen dépose une demande préalable, il devra payer un émolument au canton ?

! Raphaël Thierrin : pour un contact préalable, aucun émolument n'est facturé. L'émolument est souvent intégré au montant de la facture relative à l'examen de la demande définitive, cette indication n'est toutefois pas clairement spécifiée sur la facture.

? Jean-Daniel Lambert : donne lecture de l'article 9 alinéa 2 du règlement proposé ... s'il n'y a pas de demande définitive, un émolument pour la demande préalable peut donc être exigible ?

! Raphaël Thierrin : oui.

Le Président soumet au vote le point 4 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 45 (objection : 0 / abstentions : 8)

✓ le règlement sur les émoluments administratifs est approuvé.

#### POINT 5 DU TRACTANDA

#### APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DES COMMUNES DU DISTRICT DE LA BROYE

Le Président propose de ne pas lire tous les articles du règlement tel qu'ils sont proposés pour modifications, mais d'en débattre d'ordre général.



Quelques informations en bref :

- Le nouveau règlement a déjà été débattu et accepté par l'assemblée des délégués le 15 mars dernier à Gletterens.
- Tous les législatifs communaux du district de la Broye doivent se prononcer sur les modifications du règlement.
- Les raisons principales de ces propositions de modifications sont essentiellement dues aux fusions de communes et à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 5 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 53 (objection : 0 / abstention : 0)

- ✓ le règlement sur les modifications statutaires de l'association du CO est approuvé à l'unanimité.

## **POINT 6 DU TRACTANDA** **INFORMATIONS & DIVERS**

Informations du Conseil communal :

Julien Tüscher informe que des dépôts de déchets sauvages ont à nouveau été constatés par le Conseil communal qui a procédé à un dépôt de plainte. Il souhaite ainsi sensibiliser l'assemblée et l'invite à communiquer tout dépôt illégal au Conseil communal.

Arnaud Torche, Conseiller, souhaite quant à lui transmettre quelques informations concernant le dossier de l'eau potable, tel que cela avait été souhaité par le législatif lors de la dernière assemblée :

- Une commission de l'eau a été mise sur pied, laquelle réunit régulièrement 3 Conseillers.
- Le nouveau règlement de l'eau qui précisera la tarification sera soumis en hiver 2018 ou printemps 2019 en assemblée pour approbation.
- Zones de protection des sources : le dossier suit son cours. Contact a été pris avec le garde-forestier pour l'entretien des lisières de forêts, aux abords desdites zones.
- Une quinzaine de bornes hydrantes ont été révisées.

Questions de l'assemblée :

- ? Brigitte Spörri : où en est-on avec le remaniement parcellaire ?
- ! Le Président : le Conseil communal a contacté le comité, la date de dissolution est à recevoir prochainement.

- ? Anne Thierrin : avez-vous récemment reçu un courrier de l'USL à propos de la grande salle ?
- ! Le Président : non, pas à notre connaissance.
- ? Gérald Kolly : au vu du nombre toujours croissant d'élèves, est-ce que de nouvelles classes vont ouvrir ?
- ! Le Président : informe qu'une classe d'école enfantine va ouvrir dès la rentrée 2018 à la Rotonde à Cheiry, nous avons reçu l'autorisation du canton.
- ? Christophe Dupré : est-il prévu de n'avoir qu'une seule école (N.D.L.R. un même bâtiment qui réunit toutes les classes) à terme ?
- ! Le Président : ce n'est pas un sujet qui est à l'ordre du jour ces prochaines années.
- ? Werner Wildi : il y a deux troncs d'arbre qui barrent le passage sur le sentier qui part de la passerelle jusqu'au terrain de foot.
- ! Fernand Dessarzin, Conseiller : prend note de cette information et la transmet au bûcheron.
- ? Yvan Fournier : à la différence d'autres communes, la commune de Surpierre ne prévoit pas une exemption de la taxe au poids pour les couches. Le règlement relatif à la gestion des déchets prévoit uniquement à l'art. 17 al. 1 : « La taxe de base est perçue annuellement par détenteur de déchets (personne physique ou morale). Les enfants sont exemptés de la taxe jusqu'à l'âge de 4 ans (48 mois) ».
- Avec la taxe au poids (CHF 0.55/kg), les coûts annuels occasionnés pour l'élimination des couches à la déchetterie, pour un enfant entre 0 et 4 ans, sont largement supérieurs à l'exemption de la taxe de base de CHF 50.00.
- La commune ne pense pas aux personnes handicapées ou incontinentes.
- Il relate que la solution la plus simple et la plus juste est de permettre à tout le monde d'apporter ses couches dans un sac transparent, lesquelles seront mises dans la benne compactante par l'employé communal aux frais de la commune.
- ! Julien Tüscher : informe que le Conseil communal a reçu un groupe de citoyens pour débattre de ce sujet hors assemblée. Avec la récente mise en fonction des bennes compactantes, le Conseil communal a décidé de mettre un moratoire sur une voire deux années de fonctionnement pour connaître les coûts réels du nouveau système.
- ! Le Président : informe que le Conseil communal a pris note de cette demande mais il souhaite proposer une autre solution plus pratique que celle révélée précédemment. Il rappelle que le règlement relatif aux déchets a été voté lors de l'assemblée au printemps 2017.
- ! Aux diverses remarques et/ou questions posées par Werner Wildi et Christophe Dupré, les membres du Conseil communal répondent immédiatement.
- ! Philipp Notter : il n'est pas demandé au Conseil communal de faire voter ce soir la proposition formelle relatée plus tôt. Toutefois, l'exécutif doit se positionner quant à cette démarche.
- ! Le Président : demande à « celles et ceux qui acceptent que le Conseil communal propose à la prochaine assemblée une modification du règlement des déchets de se manifester par main levée ».

Résultat du vote :

- approbations : 35 (objections : 7 / abstentions : 4)

✓ le Conseil proposera une modification du règlement des déchets à la prochaine assemblée.

- ! Anne Thierrin : profite de cette assemblée pour féliciter La Lyre paroissiale et son comité pour avoir organisé une super fête (N.D.L.R. 97ème Fête des Musiques Broyardes) et remercie les gens de notre commune et les communes environnantes qui sont venus en tant que volontaires.
- ! L'assemblée applaudit.
- ? Christophe Dupré : concernant la participation aux frais de musique pour le Conservatoire, quels sont les critères ?
- ! Robert Sonnard : le dossier suit son cours. Un règlement sera proposé ultérieurement.
- ? Marie-Louise Rotzetter : sommes-nous toujours en restriction d'eau ? Alors que des autorisations sont délivrées pour l'installation et le remplissage de piscines.
- ! Le Président : la restriction d'eau n'a jamais été levée. Nous n'avons pas les arguments pour interdire le remplissage des piscines, normalement effectué une fois par année.
- ? Christophe Dupré : qu'advient-il de l'ancien bureau communal à Surpierre, de l'ancien bâtiment de l'école à Villeneuve et où en sommes-nous pour la reprise de l'auberge communale à Villeneuve ?
- ! Loïc Ballif, Conseiller : Le Conseil communal a réceptionné un dossier pour la reprise de l'auberge. Pour les locaux à Villeneuve, le Conseil perçoit une location mensuelle de l'appartement et la salle de classe sera prochainement mise à disposition des pompiers qui l'occuperont pour des tâches administratives. L'ancien bureau communal à Surpierre est toujours à louer, le Conseil est ouvert à toute proposition.
- ! Robert Sonnard : les deux bâtiments précités s'autofinancent.
- ? Isabelle Sinner-Mellina : demande que le gazon soit coupé derrière le bâtiment de l'école à Villeneuve afin qu'elle puisse passer avec une poussette double lorsqu'elle emmène des enfants au bus.
- ! Loïc Ballif : c'est prévu cette semaine.
- ? Jean-Pierre Gorret : qu'en est-il du dézouage du territoire de la commune de Villeneuve, quel est l'état actuels avec des communes d'Alterswil, de Montagny, de Neyruz et d'Avry-sur-Matran ?
- ! Le Président : Pour Alterswil c'est réglé, Montagny a décidé de se retirer de ce projet, Neyruz est toujours en négociation et pour Avry c'est bouclé également. Il reste 10'000 m<sup>2</sup> à échanger.

- ? Andrea Mangold-Thierrin : qu'en est-il de la mise en place des jeux et des barrières dans la cour d'école à Surpierre ?
- ! Le Président : le dossier suit son cours. Maintenant que la Fête des Musiques est passée, le dossier va être repris prochainement.
- ? Gérald Juillerat : ce serait bien de faire un rappel aux citoyennes et citoyens de ne pas déposer le verre à la déchetterie à 21h40, cela fait beaucoup de bruit.
- ! Le Président : le Conseil prend note.
- ? Charlotte Maillard : la fontaine penche du mauvais côté au cimetière.
- ! Le Président : un Conseiller ira voir sur place.
- ? Christophe Dupré : concernant le garage des pompiers à côté de la chapelle à Villeneuve, est-il toujours temporaire ?
- ! Le Président : des démarches sont entreprises. A ce jour, nous avons eu plusieurs discussions à ce sujet et des contacts ont été pris avec l'ECAB.
- ? Christophe Dupré : concernant l'arrêt de bus au milieu du village, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu d'un petit peu mieux ? et la traversée du village de Villeneuve, peut-elle être améliorée ?
- ! Le Président : En juillet prochain pour Villeneuve et août prochain pour Surpierre, les PALs (plans d'aménagement locaux) seront mis à l'enquête. Ces sujets pourront volontiers être rediscutés dès que le PALs auront été validés.
- ! Raphaël Thierrin : rappelle qu'un crédit d'étude pour un trottoir a été refusé à fin 2016 en assemblée à Villeneuve.
- ! Philippe Ballif : en tant que Président du comité d'organisation de la Fête des musiques, il remercie les autorités communales et paroissiales, ainsi que la population qui a volontiers donné un coup de main.
- ! L'assemblée applaudit.

Le Président lève l'assemblée à 21h25 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Surpierre.



Le Syndic  
Jean-Michel Wyssa




La Secrétaire  
Stéphanie Sallin